



Quand la pension alimentaire sera t-elle exigible?

Par **vincent**, le 19/12/2015 à 09:42

Bonjour,

Le 14 décembre le juge aux affaires familiales a statué en ma faveur pour l'octroi d'une PA. Il dit que celle-ci sera exigible entre les 1er et 5 du mois.

Si je comprends bien pour le moi de décembre je ne peux exiger aucune PA? Il faudra que j'attende le mois de janvier? Est-ce bien cela?

Merci

Par **cocotte1003**, le 19/12/2015 à 10:37

Bonjour, il faudra surtout attendre que le jugement soit signifié par huissier à la partie adverse, cordialement

Par **vincent**, le 19/12/2015 à 13:54

Bonjour Cocotte,

J'ai bien compris votre réponse. Imaginons que le huissier dépose le jugement ce lundi 21/12. Quand pourrais-je exiger la PA. Dès ce mois de décembre ou devrais-je attendre janvier?

Merci